

CHAPITRE 8 - CIRCUITS DE DEGAGEMENT DES CITERNES A CARGAISON

19 Au paragraphe 8.3.4, remplacer les mots "d'un type approuvé par l'Administration" par les mots "d'un type approuvé".

CHAPITRE 10 - INSTALLATIONS ELECTRIQUES

20 Au paragraphe 10.2.3.4.2, dans la deuxième phrase, remplacer les mots "à la satisfaction de l'Administration" par les mots "conformément aux normes reconnues".

CHAPITRE 11 - PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET EXTINCTION DE L'INCENDIE

21 Au paragraphe 11.2.3, dans la première phrase, supprimer les mots "on peut prouver à l'Administration que" et remplacer les mots "hydrocarbures halogénés" par les mots "agents équivalents".

CHAPITRE 15 - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

22 Au paragraphe 15.8.8, dans la première phrase, remplacer les mots "ou en autres matériaux jugés acceptables par l'Administration" par les mots "conformément aux normes reconnues" et supprimer la deuxième phrase.

23 Au paragraphe 15.8.9, supprimer les mots "par l'Administration" dans la troisième phrase.

24 Au paragraphe 15.12.1.4, remplacer les mots "d'un type approuvé par l'Administration" par les mots "d'un type approuvé".

25 Au paragraphe 15.19.7.3, remplacer les mots "l'Administration du port" par les mots "l'autorité de l'Etat du port".